



# SBA

**Le Comité syndical se réunit le samedi 10  
février 2018 à 8h30  
à Lempty.**

Contact Presse  
04 73 64 74 50  
06 11 80 27 80  
communication@sba63.fr  
[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

Le Comité syndical du SBA se réunit en assemblée délibérante le samedi 10 février 2018 à 8h30 à Lempty. Les élus délibèreront sur le budget 2018 et sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

## **Une contribution en baisse pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.**

A l'image de la très grande majorité des structures publiques gérant l'élimination des déchets, le SBA était essentiellement financé par l'impôt : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui couvre les coûts de collecte, transport et traitement des déchets. Cette TEOM est calculée sur la valeur locative de l'habitation. Elle ne prenait pas en compte la quantité de déchets produits et n'est pas liée aux revenus des foyers.

**En juin 2016, les élus du SBA ont institué une nouvelle tarification du service, qui prend en compte la quantité de déchets produite par chaque foyer : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.**

En 2017, la production des déchets des ménages a été mesurée. Et en 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intégrera une part incitative tenant compte de cette utilisation du service.

### **Pourquoi une tarification liée à la production de déchets ?**

En encourageant les comportements responsables et les bons gestes, cette tarification permet de réduire et mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

Avec cette nouvelle tarification du service, liée en partie à la production de déchets, les quantités d'ordures ménagères sont en baisse constante. **En 2017, chaque usager du SBA a produit 145 kilos d'ordures ménagères, contre 174 en 2015 soit 29 kilos de déchets en moins par habitant en 2 ans.**

En 2017, les usagers du SBA ont sorti leurs poubelles moins souvent (17 fois le bac d'ordures ménagères et 11 fois le bac jaune en moyenne). Ils trient plus et se rendent plus souvent en déchèteries.

### **Une contribution en baisse**

Après deux années de hausse de la TEOM, essentiellement liée à la modernisation des unités de traitement des déchets, les budgets présentés en 2017 et 2018 permettent de diminuer la contribution moyenne.

Le taux de TEOM passe de 16,97% en 2016, à 15,99% en 2017 (-5%) et **12,17% en 2018 (-23,8%)**, auquel sera ajoutée la part individuelle liée à la production de déchets (variable d'un foyer à un autre).

## **Un taux de TEOM différent selon les communes**

Les bases fiscales et les taux étant très différents d'une communauté de communes à l'autre, notamment entre l'ancienne communauté de communes de Riom Communauté et le reste du territoire, le comité syndical a pris en septembre 2017 la décision d'instaurer des « zonages » calqués sur les limites des anciennes communautés de communes.

Cela permet de voter des taux différents sur chacune des collectivités et limiter ainsi les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement.

**Les taux de TEOM votés pour 2018 sont réduits de 23,8% par rapport en 2017.** Un taux de TEOM différent est appliqué pour l'ancienne Riom Communauté (8,51%, contre 12,17% pour le reste du territoire).

## **Moins de déchets à traiter.**

La TEOM finance également le traitement et l'élimination des déchets. Après avoir été collectés et transportés par le Syndicat du Bois de l'Aumône, les déchets ménagers, selon leur nature, doivent être traités (recyclage, incinération, compostage...). C'est le VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire) qui met en œuvre la filière globale de gestion des déchets.

Pour financer ce service, le SBA reverse une contribution au VALTOM. Avec la tarification incitative, la quantité de déchets produite a baissé sur le territoire du SBA. En 2 ans, cela représente 4900 tonnes de déchets en moins à collecter, transporter et incinérer à Vernéa.

**Le SBA a ainsi économisé 251 166€ et versé cette année au VALTOM 9 721 595€.**

**La prévention des déchets sur la collecte sélective a également permis une économie au VALTOM de 202 457 euros.**

## **La maîtrise des coûts**

Particulièrement attentif à une gestion rigoureuse, le Comité syndical a fait de la maîtrise des coûts une priorité. La baisse des quantités de déchets permet de maîtriser le coût des déchets.

En 2017, le SBA a pu optimiser ses circuits de collecte (15 tournées supprimées). Des actions sont engagées et se poursuivront en 2018, telles que le déploiement d'un schéma d'optimisation des collectes et des déchèteries pour contenir encore le coût d'élimination des déchets.

Le budget affecté au personnel est également en baisse (- 643 000€ en 2018). Le SBA travaille sur la réduction de l'absentéisme. Les personnels à la retraite ne sont pas remplacés et la structure fait moins systématiquement appel aux personnels contractuels.

## **Le pôle environnemental de Lezoux, l'économie circulaire en action**

Le budget 2018 prévoit la construction du pôle environnemental de Lezoux. Cette déchèterie nouvelle génération remplacera l'actuelle déchèterie de Lezoux et offrira une autre vision des déchets en redonnant de la valeur aux objets et matériaux à la façon d'un supermarché inversé. Le pôle environnemental permettra aux usagers de déposer leurs déchets comme dans une déchèterie classique mais aussi d'apporter des matériaux et objets susceptibles de servir à quelqu'un d'autre et se servir à leur tour parmi ce qui a été déposé. La priorité est donnée à la prévention des déchets (réemploi), puis au recyclage (tri des déchets et valorisation dans différentes filières) pour réduire la quantité de déchets non-recyclables.